

# RETOUR SUR L'ANNÉE 2024



AMNESTY  
INTERNATIONAL



**LES BONNES NOUVELLES DE 2024...**

**ET LES MOINS BONNES...**

# JANVIER

## ANDORRE

### Une militante défendant le droit à l'avortement relaxée

À l'issue d'une procédure judiciaire qui a duré plus de 4 ans, Vanessa Mendoza Cortés, présidente de l'association de défense des droits des femmes Stop Violences, a été relaxée.

Elle avait été accusée de faits de diffamation, et plus particulièrement d'atteinte au prestige des institutions pour avoir dénoncé l'interdiction totale de l'avortement en Andorre lors d'une session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2019.

## KENYA

### Des milliers de femmes mobilisées contre les féminicides

Les féminicides de Rita Waeni et Starlet Wahu, travailleuses du sexe, ont poussé des milliers de femmes dans tout le pays à se mobiliser dans la rue pour demander au gouvernement de renforcer les garanties contre les violences fondées sur le genre, de mener des investigations et d'engager des poursuites pénales contre les auteurs présumés.

## AFGHANISTAN

### Une répression systémique des femmes

Les talibans ont intensifié les arrestations de femmes et adolescentes pour le non-respect du hijab, les plaçant en détention arbitraire, avec usage de la force.

La Représentante spéciale du Secrétariat général et cheffe de la MANUA, Roza Otunbayeva, a signalé le recours à la violence physique comme mesure coercitive à l'encontre des femmes et des filles dans le pays. En réponse, le porte-parole du gouvernement taliban de facto, Zabihullah Mujahid, a rejeté ces inquiétudes, les qualifiant de "propagande", et déclarant que ces femmes n'avaient pas été forcées de porter le hijab.

## ARGENTINE

### 1 féminicide signalé toutes les 33 heures

Entre janvier et décembre, un féminicide est signalé toutes les 33 heures, des chiffres alarmants d'autant que des coupes budgétaires visent le personnel du centre d'appel en cas de violences fondées sur le genre.

## CHILI

### Un accouchement difficile pour les détenues

En janvier, une femme détenue dans un centre pénitentiaire accouchait dans sa cellule, dans des conditions insalubres. Cet évènement a mis en lumière la nécessité d'améliorer les soins prénataux pour les personnes enceintes en détention, leur garantir une nutrition adéquate et faire en sorte qu'elle reçoive un soutien professionnel.

# FÉVRIER

## UNION EUROPÉENNE

### L'adoption de la première loi sur les violences à l'égard des femmes

Le 6 février 2024, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen sont parvenus à un accord historique instaurant **la première législation européenne contraignante** pour combattre les violences faites aux femmes et les violences domestiques.

La nouvelle loi exige entre autres de tous les pays de l'UE qu'ils érigent en infraction pénale les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, et la cyberviolence sous la forme de partage non consenti d'images intimes, la traque furtive en ligne, le cyberharcèlement et l'incitation à la violence ou la haine en ligne.

Les États membres disposent d'un délai de trois ans à compter de l'entrée en vigueur de la directive pour la transposer dans leur droit national.

## GUINÉE

### Des mutilations génitales omniprésentes

Selon un rapport de l'UNICEF paru en 2024, en Guinée, **95 %** des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans avaient subi des mutilations génitales féminines.

## ISRAËL

### Une violence sexuelle systématique perpétrée à Gaza

Des rapports spéciaux de l'ONU ont dénoncé des cas de **violences sexuelles infligées à des femmes palestiniennes détenues par l'armée israélienne** dans les territoires occupés, tels que la Bande de Gaza et la Cisjordanie. Parmi les abus, des fouilles humiliantes à nu, des insultes sexuelles, des mauvais traitements et des menaces de viol systématiques, voire des viols.

# MARS

## CROATIE

### 3<sup>e</sup> pays européen à inscrire le féminicide dans sa législation

En mars, le Parlement a érigé le féminicide en infraction à part entière dans le Code pénal et imposé des peines plus longues pour le viol, entre autres mesures visant à renforcer les droits des victimes.

Seuls Chypre et Malte ont eux aussi cette infraction spécifique au sein de leurs législations nationales.

## FRANCE

### La constitutionalisation du droit à l'avortement

Le 8 mars 2024, la France est devenue **le premier pays au monde** à inscrire dans sa Constitution la liberté de recourir à l'avortement.

L'article 34 modifié prévoit désormais que « *la loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse* ».

## IRAN

### Une campagne nationale de persécution des femmes

Une campagne en Iran vise à faire appliquer les lois sur le port obligatoire du hijab.

En vertu de celle-ci, les autorités iraniennes pourront mettre en œuvre des fouilles systématiques, une surveillance électronique généralisée dans l'espace public, les confiscations massives de véhicules...

Parmi les peines pouvant être prononcées : des amendes, coups de fouet, peines de prison ou encore l'obligation d'assister à des classes de moralité.

# AVRIL

## BELGIQUE

### Une meilleure prise en charge des victimes de violences sexuelles

Une nouvelle loi était adoptée visant les centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles, définissant le cadre législatif, garantissant leur financement et assurant la collaboration entre hôpitaux, police et ministère public au profit des victimes.

## ARMÉNIE

### Un renforcement de la lutte contre la violence domestique

Le Parlement modifiait en avril une loi, renforçant la protection des victimes, supprimant la référence au nécessaire « rétablissement de l'harmonie familiale » qui risquait de dissuader les victimes de rompre avec un partenaire violent.

De nouvelles infractions étaient érigées, telles que le fait de contraindre une personne à subir une intervention médicale ou à se soumettre à un test de virginité.

## ITALIE

### De nouvelles entraves au droit à l'avortement

En avril, un amendement porté par le parti d'extrême droite, et validé par le Parlement a autorisé les groupes anti avortement à intervenir dans les centres de santé familiale proposant des soins liés à l'avortement.

Passage obligatoire pour accéder à une interruption volontaire de grossesse, cette mesure aura pour conséquence d'empirer la situation déjà catastrophique.

Pour rappel, selon les derniers chiffres du ministère italien de la Santé, 63,6% des gynécologues refusaient de pratiquer l'intervention en 2021.

## ARABIE SAOUDITE

### 69<sup>e</sup> président de la Commission pour les droits des femmes à l'ONU

L'Arabie saoudite était élue à la présidence de la 69<sup>e</sup> Commission de la condition de la femme aux Nations Unies.

Cette décision est fortement contestée par la société civile, le bilan en matière des droits humains étant jugé catastrophique selon Amnesty International.

MAI

## KAZAKHSTAN

### Une décision sans précédent en matière de violences conjugales

Le 13 mai 2024, l'ancien ministre de l'Économie, Kouandyk Bichimbaïev, était condamné à 24 ans d'emprisonnement pour avoir battu à mort sa femme. Cet événement a fait prendre davantage conscience à la population du niveau élevé de violence domestique dans le pays.

Grâce à ce procès, la « loi Saltanat » est promulguée, intégrant pour la première fois depuis 2017 les violences conjugales au sein du code pénal, et renforçant les peines pour ces infractions.

## GUINEE EQUATORIALE

Réaffirmant l'attachement de la Guinée équatoriale aux instruments internationaux de protection des droits des femmes, le gouvernement a adopté en mai la Déclaration de Djibloho sur la violence à l'égard des femmes, qui présentait des actions concrètes pour remédier aux inégalités entre les hommes et les femmes et promouvoir l'autonomisation des femmes.

## ALBANIE

### Un taux de violence domestique important

Une étude publiée en mai démontrait que le manque de soutien institutionnel obligeait les femmes victimes de violences sexuelles à retourner vivre auprès de leurs agresseurs. Selon les chiffres des autorités policières, 686 femmes avaient été victimes de violence domestique au cours des six premiers mois de 2024.

## PAKISTAN

### Un risque à l'alphabétisation des filles

Des établissements scolaires pour filles ont été pris pour cible par des activistes, en particulier dans la province de Khyber Pakhtunkhwa et au Baloutchistan. Quatre attaques ont été signalées pour le seul mois de mai.

Ces actes ont eu un impact sur le taux d'alphabétisation des filles au Pakistan : les filles étaient 4 millions moins nombreuses à être scolarisées que les garçons.

# BOSNIE HERZEGOVINE

## Un engagement vers la protection contre les violences faites aux femmes

Le Parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine a adopté en juin une stratégie de prévention et de lutte contre les violences domestiques pour la période 2024-2027. Cette stratégie est destinée à renforcer les mesures de prévention de la violence, à apporter un meilleur soutien aux victimes et à mettre en place des programmes d'action auprès des auteur-e-s de violences.

Un an plus tard, le 28 mai 2025, le crime de féminicide est intégré au sein du code pénal bosniaque.

JUIN

# CÔTE D'IVOIRE

## Extension des conditions d'accès à l'IVG

L'Assemblée nationale a adopté le 6 juin 2024 une modification du Code pénal autorisant désormais l'avortement en cas de viol, de menace grave pour la femme et l'inceste.

L'interruption volontaire de grossesse n'était auparavant possible qu'en cas de viol ou lorsque la vie de la mère était en danger.

# PORTO RICO

## L'autorisation parentale requise pour une IVG

En juin, le Sénat a approuvé la proposition de loi 495 visant à restreindre l'accès à l'avortement pour les personnes mineures et exigeant l'autorisation du père, de la mère ou d'un tuteur ou une tutrice pour cette intervention. La pratique était pourtant autorisée depuis 1902.

# BRÉSIL

## L'avortement qualifié de meurtre

La Chambre des députés a approuvé en urgence, les 12 et 13 juin 2024, un projet de loi 1904/2024 visant à criminaliser l'avortement après 22 semaines de grossesse, même en cas de viol, l'assimilant à un meurtre. En application de cette législation, les peines seraient plus sévères pour les victimes de viol que pour les violeurs.

Face à cette menace, des manifestations massives ont éclaté dans plusieurs villes, dénonçant le recul dans les droits sexuels et reproductifs.

## GHANA

### Adoption de la loi parité au sein de la fonction publique

Le 30 juillet, la Loi sur la discrimination positive et l'égalité des genres, destinée à accroître la participation des femmes à la vie publique, a été adoptée par le Parlement. Cette nouvelle loi a pour objectif de porter la participation des femmes à 30 % d'ici 2026, et à 50 % à l'horizon 2030.

JUILLET

## GAMBIE

### Maintien de l'interdiction des MGF

Un projet de loi du Parlement gambien proposait d'abroger une loi de 2015 interdisant les mutilations génitales féminines. Selon les chiffres de l'Unicef, 73% des femmes et filles de 15 à 49 ans ont subi cette pratique.

## CORÉE DU SUD

### Victoire historique pour les couples homosexuels

Le 18 juillet, la Cour suprême a décidé que les couples de même sexe doivent recevoir les mêmes prestations de santé que les couples hétérosexuels. Les contributions juridiques d'Amnesty Corée ont joué un rôle majeur dans ce succès !

## FRANCE

### Interdiction du hijab dans le sport

Lors des JO/Paralympiques 2024, la ministre des Sports a déclaré que les membres de l'équipe de France ne porteraient aucun signe religieux, dont le hijab, en application du principe de laïcité. À l'échelle européenne, la France est le seul pays à imposer une telle interdiction sur le hijab dans le sport.

## RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

### Le vote contre la légalisation de l'avortement

La Chambre des députés a voté pour le maintien de l'interdiction totale de l'avortement, même en cas de viol, danger pour la vie de la mère et quand le fœtus n'est pas en mesure de survivre. Les femmes peuvent encourir jusqu'à 2 ans de prison, et les médecins ou sages-femmes risquent entre 5 à 20 ans de prison pour avoir pratiqué une IVG.



© Amnesty South Korea



© Catalina Martin-Chico/Panos Pictures

# AOÛT

## BANGLADESH

### Libération d'une militante étudiante

Nusrat Tabassum et cinq autres coordonnateurs-trices ont été libérés le 1er août après une grève de la faim de 32 heures.

Étudiante et activiste, elle avait été arbitrairement arrêtée et incarcérée le 27 juillet, à la suite d'une protestation contre la réintroduction de quotas, rendant l'accès des femmes aux bureaux gouvernementaux d'autant plus difficile.

## BURUNDI

### Grâce présidentielle accordée à une journaliste

Condamnée en janvier 2023 à dix ans d'emprisonnement pour avoir critiqué les autorités burundaises lors d'un débat télévisé, Floriane Irangabiye est finalement libérée le 16 août 2024, après plus d'une dizaine de mois en détention.

Après une vaste mobilisation de la part d'associations de défense des droits humains, n décret présidentiel lui accorde une grâce totale.

## BULGARIE

### Interdiction de « propagande » LGBT+ à l'école

Le pays a adopté, le 7 août, un texte, impulsé par le parti d'extrême droite Vazrazhdane, interdisant explicitement la « promotion de l'orientation sexuelle non traditionnelle ou de l'identité de genre » dans les établissements scolaires, considérée comme de la propagande.

Ce texte a été vivement condamné par Amnesty International, qui l'a qualifié d'« attaque flagrante contre les droits des enfants et des personnes LGBTI+ ».

## AFGHANISTAN

### Une politique d'apartheid de genre intensifiée

Le 26 août, les talibans ont promulgué une série de décrets renforçant leur régime d'apartheid de genre : interdiction totale pour les femmes de parler ou de montrer leurs visages en public, obligation de porter le voile intégral, interdiction pour elles de regarder un homme non apparenté ou de chanter, même chez elles...



© TCHANDROU NITANGA/AFP via Getty Images

# SEPTEMBRE

## ARABIE SAOUDITE

En septembre, le Tribunal pénal spécial (TPS) a réduit la peine de Salma al Shehab de 27 à 8 ans d'emprisonnement, dont 4 avec sursis. Le TPS l'avait condamnée en mars 2022 à 6 ans d'emprisonnement, au titre de la Loi de lutte contre le terrorisme, uniquement pour ses écrits et ses retweets sur X en faveur des droits des femmes. À la suite d'une série de recours, la peine avait été portée, en 2023, à 27 ans de réclusion.

## LIBYE

### La disparition de deux influenceuses

En septembre, les autorités libyennes ont arrêté à l'aéroport de Benghazi deux influenceuses actives sur les réseaux sociaux, les accusant d'avoir eu des comportements contraires aux normes de la société.

À la fin de l'année, aucune information n'était disponible sur le sort qui leur avait été réservé ni sur le lieu où elles se trouvaient.

## ISRAËL

### L'assassinat d'une militante manifestant contre l'occupation israélienne

Le 6 septembre, Ayşenur Ezgi Eygi, militante turco-américaine, appartenant au Mouvement de solidarité international, a été tuée par les forces israéliennes alors qu'elle manifestait contre l'expansion des colonies en Cisjordanie.

# OCTOBRE

## IRLANDE

### Des zones d'accès protégé aux centres d'IVG

Initialement introduits par une loi de 2023, des zones d'exclusion sont mis en place autour des centres de soins médicaux pratiquant l'avortement dès le mois d'octobre, empêchant tout partisan anti-avortement d'intervenir.

## UNION EUROPÉENNE

### La protection internationale accordée aux femmes afghanes

En octobre, à la suite du rejet des demandes d'asile de deux Afghanes par l'Autriche, la Cour de justice de l'Union européenne a conclu que **le genre et la nationalité d'une femme afghane suffisent comme preuve de persécution** dans le cadre d'une demande d'asile. En juillet 2024, la Cour nationale de droit d'asile

## MEXIQUE

### Élection de la première présidente femme

Claudia Sheinbaum, ancienne maire, est élue **première présidente femme du Mexique** en octobre 2024 avec plus de 60% des voix.

## ÉTATS-UNIS

### De nouvelles restrictions à l'avortement

Les législateurs de Louisiane ont rejeté une proposition de loi visant à permettre l'accès à l'avortement pour les victimes de viol de moins de 17 ans, maintenant ainsi l'une des interdictions **les plus strictes du pays**.

Quelques mois plus tard, la Louisiane adoptait une loi classant **la pilule abortive comme une substance dangereuse**, dont la possession sans ordonnance serait passible de peine de prison.

# NOVEMBRE

## FINLANDE

### De nouvelles mesures de protection des enfants

Le Parlement a adopté en novembre deux lois visant à sanctionner pénalement le mariage forcé et les mutilations génitales féminines sur les jeunes filles de moins de 18 ans.

## COLOMBIE

### Loi interdisant le mariage des enfants et les unions précoces

Le Sénat colombien a approuvé en novembre 2024 une loi globale interdisant le mariage des mineurs de 18 ans sans exception. De plus, elle intègre un programme national global de projets de vie pour les enfants et adolescents.

## MONDE

### 10 minutes = 1 femme tuée

A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes, les chiffres demeurent alarmants.

Selon l'ONU, une femme est tuée toutes les dix minutes.

## LIBYE

### La lutte des autorités contre « l'indécence »

En novembre, le ministre de l'Intérieur du gouvernement d'Unité nationale a annoncé son intention de rendre obligatoire le port du voile pour les femmes, d'interdire la mixité dans les cafés et écoles, et de faire appliquer cette mesure en déployant une « police des mœurs ».

Il a aussi menacé de prendre des mesures plus strictes pour empêcher les femmes de se rendre à l'étranger sans l'autorisation d'un tuteur masculin.

# DÉCEMBRE

## NAMIBIE

### Élection de la première présidente femme

Netumbo Nandi-Ndaitwah est élue le 30 décembre 2024 en tant que **première présidente femme de la Namibie**. Réputée championne des droits des femmes, elle demeure partisane d'une législation stricte en matière d'avortement.

## EL SALVADOR

### Une décision de justice historique

La Cour interaméricaine des droits humains a condamné l'État d'El Salvador pour avoir refusé l'avortement d'une femme dont la grossesse était à haut risque. Des mesures réglementaires sont requises de la part du pays d'Amérique centrale.

## IRAN

### Le risque encouru de peine de mort en cas de non-port du voile

Début décembre, une nouvelle loi iranienne imposait des sanctions draconiennes pour les femmes ne portant pas le hijab : amendes, flagellations, peines de prison allant de 5 à 15 ans, interdiction de voyager, peine de mort...

Cette loi fait suite à la diffusion en ligne de l'image d'une étudiante iranienne retirant son voile, et marchant à Téhéran en sous-vêtements.

